

ELUS INTERESSES

(suite)

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

- ANNETTE Gilbert	au titre de la Caisse des Ecoles	Rapport n° 10/7-23
- PICARD Hajaso		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- PAULÉE Marie-Thérèse		
- FRANÇOISE Gérard		
- VARONDIN Frédéric		
- BARDIÈRE Jean-Michel	(représentant les professeurs des écoles)	

- ANNETTE Gilbert	au titre du CCAS	Rapport n° 10/7-23
- ORPHÉ Monique		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
- PESTEL René Louis		
- ISIDORE Marylise		
- TURPIN Marie-Annick		
- ANDAMAYE Marie-Annick		
(*) TROTET Maryse		
- ALBANY Christian		

- ANNETTE Gilbert	au titre de la SEML DIONYSPO	Rapport n° 10/7-23
- COUDERC Alain		
- JAVEL François		
- PELTIER Hélyette		
- ALBANY Christian		

- JAVEL François	au titre de l'OTI du Nord	Rapport n° 10/7-23
- ANDAMAYE Marie-Annick		

- PONIN-BALLOM Gino	au titre de la SIDR	Rapport n° 10/7-35
- HOARAU Emmanuel		Rapport n° 10/7-36
- DINDAR Ibrahim		Rapport n° 10/7-37

- NAILLET Philippe	au titre de la SEML SODIPARC	Rapport n° 10/7-41
--------------------	------------------------------	--------------------

- ANNETTE Gilbert	au titre de la SEML DIONYSPO	Rapport n° 10/7-44
- COUDERC Alain		
- JAVEL François		
- PELTIER Hélyette		
- ALBANY Christian		

CCAS Centre Communal d'Action Sociale
SEML Société d'Economie Mixte Locale
OTI Office de Tourisme Intercommunal

(*) élue absente à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Elus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
COUDERC Alain	à 09 h 22	avant examen des dossiers à l'Ordre du Jour
PONIN-BALLOM Gino	à 09 h 24	au Rapport n° 10/7-01
LOUISE Rose Blanche	à 09 h 49	au Rapport n° 10/7-01
KICHÉNIN Virgile	à 10 h 00	au Rapport n° 10/7-01
NATIVEL Mickaël	à 10 h 05	au Rapport n° 10/7-01
NAILLET Philippe	à 10 h 25	au Rapport n° 10/7-05
	DÉPLACEMENTS	
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	de 09 h 22 à 10 h 06	avant examen des dossiers à l'Ordre du Jour au Rapport n° 10/7-01
CHÉFIARE Claudine	de 10 h 09 à 10 h 26	du Rapport n° 10/7-01 au Rapport n° 10/7-06
ALBANY Christian	de 10 h 15 à 10 h 41	du Rapport n° 10/7-03 au Rapport n° 10/7-10
HOAREAU Jean-François	de 10 h 29 à 10 h 38	du Rapport n° 10/7-08 au Rapport n° 10/7-10
LAURET Edmond	de 10 h 53 à 11 h 09	du Rapport n° 10/7-16 au Rapport n° 10/7-23

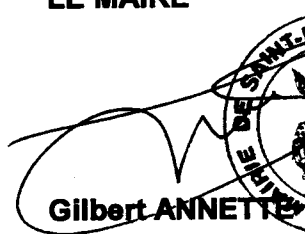
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

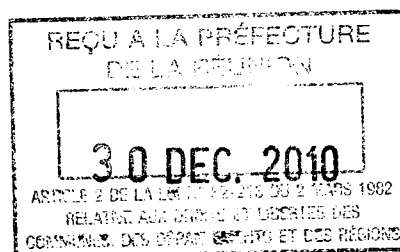
(suite)

Elus	Horaires	Remarques
	DÉPLACEMENTS	
INGAR Iqbal	de 10 h 54 à 10 h 56	du Rapport n° 10/7-17 au Rapport n° 10/7-18
ANDAMAYE Marie-Annick	de 11 h 05 à 11 h 26	du Rapport n° 10/7-23 au Rapport n° 10/7-28
FOURNEL Dominique	de 11 h 23 à 11 h 24	du Rapport n° 10/7-25 au Rapport n° 10/7-27
	DÉPARTS	
ASSABY Maximilien	à 10 h 26	au Rapport n° 10/7-06
MAILLOT Gérald	à 11 h 00	au Rapport n° 10/7-21
ADAME Brigitte	à 11 h 51	au Rapport n° 10/7-43
		avant le vote
		procuration à ORPHÉ Monique
		après le vote

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
 28 DEC. 2010
 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 48 sur 55.

LE MAIRE


 Gilbert ANNETTE - LE MAIRE



OBJET BUDGET PRIMITIF 2011
BUDGET ANNEXE EAU

Le Budget Primitif 2011 de l'Eau s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes :

- * à 11 455 783 € pour la Section d'Investissement,
- * et à 3 300 000 € pour la Section d'Exploitation.

Les recettes d'exploitation proviennent de la surtaxe et des ristournes pour un montant de 3 300 000 €.


Elles permettent de dégager un autofinancement de l'investissement à hauteur de 2 470 000 €.

Après remboursement du capital de la dette de 181 783 €, l'épargne nette prévue est de 2 288 277 qui, avec un emprunt de près de 6 315 723 €, des subventions d'investissement de 1 870 000 €, viennent financer 9 088 500 € de travaux et 1 385 500 € d'études.

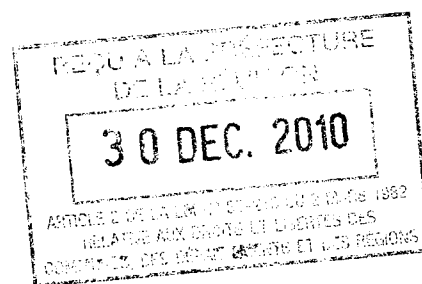

Les opérations sont retracées dans les tableaux ci-joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE



OBJET BUDGET PRIMITIF 2011
BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/7-03 du Maire ;

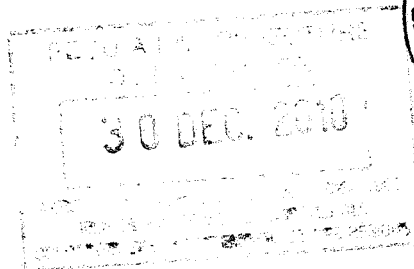
Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Adopte le Budget Primitif 2011 de l'Eau qui s'élève, en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes, à 11 455 783 € pour la Section d'Investissement et à 3 300 000 € pour la Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC. 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

